

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 7 mars 2016 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	M. Réjean Geneau (absent)
Mme Chantal Proulx	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes	M. Guildo Castonguay (absent)

Formant quorum sous la présidence du maire.
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption du procès-verbal du mois de février 2016

16-03-29

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 1^{er} février 2016.

3.2. Adoption des comptes à payer

16-03-30

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 20273 à 20321	88 500.29\$
Prélèvements no 1591 à 1625	49 593.51
Rémunération élus février 2016	1 843.19\$
Rémunération employés (17/01 au 20/02)	28 858.58\$
Rémunération pompiers (17/01 au 20/02)	1 645.80\$
Total	170 441.37\$

3.3 États financiers au 29 février 2016

16-03-31

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 29 février 2016.

3.4. Renouvellement du dossier chez Desjardins Centre financier aux entreprises du BSL

16-03-32

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au renouvellement du dossier chez Desjardins Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent, soit les frais administratifs et la marge de crédit institutionnelle.

3.5 Renouvellement du contrat de travail du directeur général

16-03-33

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Georges Deschênes et madame Chantal Proulx conseillère responsable du personnel à signer le renouvellement du contrat de travail de monsieur Martin Normand à titre de directeur général.

3.6 Don au Comité du Patrimoine de Price

16-03-34

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 30\$ au Comité du Patrimoine de Price pour leur 100^e anniversaire.

16-03-35 **3.7 Don à L'AFEAS**
Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ à l'AFEAS pour leur rencontre pour souligner la journée de la femme le 8 mars.

16-03-36 **3.8 Journée reconnaissance aux sœurs du St-Rosaire / affectation des surplus**
Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 500\$ au comité de la journée reconnaissance aux sœurs du St-Rosaire. Les surplus accumulés seront affectés de la somme.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

16-03-37 **4.1 Offre d'achat à la SSISOM du camion citerne Ford**
Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une offre de 3 101\$ à la SSISOM pour l'achat du camion citerne Ford mise au rancart.

5. TRAVAUX PUBLICS

16-03-38 **5.1 Appel d'offres carburant diesel**
Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de Pétroles R. Turmel suite aux soumissions de carburant diesel.

16-03-39 **5.2 Adoption du règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement**
Règlement numéro 264-16 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de déneigement.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2015;

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un camion de déneigement selon les plans et devis préparés par MM. Jean-Denis Bernier et Sylvain Deschênes, en date du 25 février 2016 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Martin Normand, en date du 26 février 2016, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 300 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 200 000\$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

5.3 Achat du camion de déneigement / Fond de roulement

16-03-40

Considérant que la municipalité veut faire l'acquisition d'un camion de déneigement;

Considérant que la municipalité désire atténuer la charge fiscale en diminuant le financement par règlement d'emprunt;

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de payer une partie des dépenses pour l'acquisition d'un camion de déneigement pour un montant de 50 000\$. Que les fonds soient pris à même le fond de roulement et remboursés sur 10 ans de la façon suivante :

Année	Montant (\$)	Année	Montant (\$)
2017	5 000\$	2022	5 000\$
2018	5 000\$	2023	5 000\$
2019	5 000\$	2024	5 000\$
2020	5 000\$	2025	5 000\$
2021	5 000\$	2026	5 000\$

5.4 Achat du camion de déneigement / Affectation des surplus

16-03-41

Considérant que la municipalité veut faire l'acquisition d'un camion de déneigement;

Considérant que la municipalité désire atténuer la charge fiscale en diminuant le financement par règlement d'emprunt;

Il est proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de payer une partie des dépenses pour l'acquisition d'un camion de déneigement pour un montant de 50 000\$ à même les surplus généraux.

5.5 Offre de service programme en espace clos / SMP

16-03-42

Il est proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Société Mutuelle de Prévention pour un montant pouvant varier entre 1360.29\$ et 1589.88\$ pour l'élaboration du programme d'entrées en espace clos.

5.6 Permis d'intervention route du MTQ

16-03-43

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Il est proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2016 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et qu'elle autorise le directeur général à signer les permis d'intervention.

6. URBANISME

Aucun point

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Programme carrière-été 2016

16-03-44

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre une demande au programme fédéral « Placement Carrière-Été » dans le but de faire l'engagement de moniteurs pour le terrain de jeux. La municipalité s'engage à défrayer les frais marginaux relatifs à ces emplois.

7.2 Programme d'accompagnement pour les personnes ayant des incapacités / Terrain de jeux

16-03-45

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour couvrir les services d'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées, afin qu'elles puissent participer à des activités de loisir et de sport. Madame Nancy Ouellet est autorisée à signer le formulaire pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

7.3 Demande de tenue d'un bingo et tournoi de « Beu » lors du festival

16-03-46

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de louer le gymnase et la salle 3 au Festival Country Western de St-Gabriel pour leur évènement du 10 aout, et ce, à titre gratuit.

7.4 Table d'harmonisation loisir aux aînés / affectation des surplus 2 500\$

16-03-47

Considérant que la Municipalité désire collaborer au projet de Table d'harmonisation « Améliorer l'offre en loisir aux aînés »

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers;

- D'adopter une entente de collaboration avec l'URLS;
- De désigner la responsable en loisirs comme responsable local dans la municipalité;
- De désigner M. Fernand Gauthier, élu municipal à siéger aux travaux de la table;
- De contribuer au projet pour un montant initial de 2 500\$ pris à même les surplus généraux;
- De s'impliquer financièrement annuellement afin d'assurer la pérennité de la Table;
- Que la Table tienne une comptabilité distincte et rendre l'information accessible au responsable local;
- De reconduire d'année en année les fonds non-utilisés

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Fermeture des affaires nouvelles et de la période de questions

16-03-48

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-03-49

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h40 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général